

Charte de vie quotidienne

Jubilée des jeunes 2025

Nom et prénom du pèlerin :

Le Jubilé des jeunes à Rome à l'été 2025 aura lieu du 20 juillet au 5 août 2025 entre Sées, la Salette, Assise, la Vallée di Rieti, Rome et Turin. C'est un rassemblement ayant pour but de faire vivre une expérience ecclésiale, fraternelle et spirituelle unique au monde. Pendant une quinzaine de jours, les participants vont partager une vie quotidienne dense qui va permettre de développer l'amitié entre eux, d'apprendre à s'accepter et à accepter les autres, et de mieux découvrir le Christ à travers l'expérience formatrice de « pèlerin ».

Afin de vivre cette expérience pleinement, il est essentiel que les participants quel que soit leur âge, acceptent dans un esprit ouvert et bienveillant les règles communes à respecter par tous.

Tout pèlerin s'engage à avoir un comportement responsable, à participer de manière constructive et sérieuse aux activités, à respecter les autres (dans la parole, le silence, le sommeil et la prière), avoir une tenue vestimentaire correcte et à ne pas emporter d'objets de valeur inutiles (entendu que la responsabilité de l'organisation ne saurait être mise en cause en cas de casse, perte ou vol).

Reconnaissants vis-à-vis du pays qui nous accueille, les pèlerins s'engagent à la plus grande politesse vis-à-vis de nos hôtes italiens, et au respect général des personnes, des lieux et des moyens de transport.

Il va de soi que la consommation d'alcool doit rester raisonnable pour les majeurs (18 ans révolus) et est interdite pour les mineurs (moins de 18 ans). La consommation de stupéfiants est interdite pour tous et passible d'exclusion immédiate (avec un retour à vos frais).

Il y va de la responsabilité personnelle de chacun des pèlerins de participer à la bonne ambiance du groupe et de là, à ce que chacun vive un beau moment. Tout pèlerin qui adopterait un comportement malveillant, délétère pour le groupe, qui ne respecterait pas les consignes édictées, ou qui mettrait en danger lui-même ou les autres est passible d'exclusion, il sait qu'il devrait prendre à sa charge ses frais de rapatriement et s'y engage (ou bien ses parents s'il est mineur).

En cas de difficultés rencontrées durant le pèlerinage les pèlerins savent qu'ils trouveront toujours une oreille attentive dans l'ensemble de l'équipe d'organisation.

Droit à l'image

Durant l'ensemble du pèlerinage, des photos et/ou des vidéos seront prises pour la communication d l'événement. Il vous appartient ici de définir quelles seront les conditions d'utilisation d'image vous concernant en cochant la case ci-après.

AUTORISE les photographes qui seront choisis par l'association Jeune Vivants (pour la Pastorale des jeunes du Diocèse de Séez) à effectuer les prises de photos individuelles ou en groupe me concernant dans le cadre de l'utilisation sus-énoncée (avec les modifications éventuelles qu'ils jugeront bonnes)

AUTORISE l'association Jeune Vivants (pour la Pastorale des jeunes du Diocèse de Séez) dans le cadre de la couverture médiatique et pour tout autre utilisation d'illustration d'articles d'actualités concernant l'évènement sus énoncé :



- A me filmer et/ou me photographier et/ou m'enregistrer
- A utiliser l'image et le son de ces enregistrements pour qu'ils soient, le cas échéant et s'il en est ainsi décidé au montage :
 - o Diffusés sur tous supports physiques ou numériques, connus ou inconnus à ce jour, intégralement ou partiellement, et en particulier sur Internet : sur les sites de l'association Jeune Vivants (pour la Pastorale des jeunes du Diocèse de Séez) et de ses différents services et notamment via des supports de vidéo (YouTube, Facebook, Instagram, Twitter,...), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, ordinateur...), média presse (spot publicitaire papier) support de communication interne ou externe (campagne d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.
 - o Utilisés dans le respect de mon image, de mes propos et de leur sens. Dans le cas contraire, je serais en droit de demander le retrait des publications et diffusions de ces enregistrements.

Cette autorisation de l'utilisation de mon image à une validité de 10 ans à compter de sa signature et est consentie à titre gracieux.

Pour valider votre accord ou votre opposition cocher la case correspondante ci-dessous

Je donne mon autorisation à l'utilisation de mon image telle que sus-énoncée

Je m'oppose à l'utilisation de mon image telle que sus-énoncée

Concernant plus particulièrement les mineurs :

Les parents doivent avoir conscience que cet évènement est proposé avant tout aux majeurs. Ils doivent donc estimer que leur enfant a la maturité suffisante pour vivre cet évènement. En plus des règles édictées ci-dessus, aucun pèlerin mineur n'est autorisé à aller en quelque lieu que ce soit sans l'accord de son responsable de groupe.

Si le mineur demande à rentrer en France avant la fin du rassemblement, les parents s'engagent à venir le rechercher eux-mêmes à leurs frais.

La signature de cette charte engage sur tous les points mentionnés ci-dessus.

Fait à :

Le :

Signature du pèlerin

Signature des parents/détenteurs de l'autorité parentale (le cas échéant)

